

*Questions orales*ON DEMANDE AU MINISTRE D'ANNONCER DES PROGRAMMES  
DANS LES DIX JOURS

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, le ministre parle de ce qu'a fait le gouvernement. Je répète qu'il y a plus de 500,000 jeunes sans travail. L'ensemble de ce que le gouvernement a proposé jusqu'ici pour les jeunes ne permettra de donner des emplois qu'à 5 p. 100 d'entre eux. Étant donné que des mesures législatives ne sont pas nécessaires, le ministre peut-il promettre aux jeunes que, dans la semaine ou les dix jours qui viennent, il annoncera des programmes de création d'emplois de sorte qu'un certain nombre d'entre eux, au moins, aient des emplois d'ici Noël plutôt que de rester en chômage?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, la question du député sous-entend que nous ne faisons rien, ce qui est entièrement faux. Plus de 600 millions de dollars ont été injectés dans les programmes de formation. Nous avons consacré plus de 400 millions de dollars à la création directe d'emplois. Cent trente-six milliards environ ont été dépensés pour adapter la formation des jeunes aux possibilités d'emplois. Nous avons donc fait beaucoup. Nous pourrions faire encore plus si le tarif du Nid-de-Corbeau était adopté par la Chambre.

\* \* \*

## L'ADMINISTRATION

LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE TERRE-NEUVE AU  
CABINET

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A-t-il l'intention de ne pas nommer de représentant de Terre-Neuve au cabinet et de ministre d'État chargé des Mines tant que les tribunaux n'auront pas rendu de jugement définitif sur les accusations qui pèsent contre le député de Burin-Saint-Georges?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Peut-être, madame le Président, mais pas nécessairement.

## LA RENOMINATION POSSIBLE DE L'EX-MINISTRE

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, le premier ministre a fait un gâchis de cette nomination, il a causé une vive déception aux Terre-Neuviens et il prolonge la vacance à ce portefeuille très important pendant qu'il se demande s'il doit ou non la combler. Je voudrais qu'il dise sans équivoque s'il a l'intention, advenant que le député de Burin-Saint-Georges réussisse à se disculper, comme nous le souhaitons tous, de lui redonner les fonctions dont il a démissionné? Le premier ministre a-t-il aussi des réflexions à nous livrer sur la façon dont il intervient dans le processus judiciaire en laissant clairement savoir au ministère public et aux juges que si le député de Burin-Saint-Georges parvient à prouver son innocence, il sera récompensé en étant nommé de nouveau au cabinet?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, pour ce qui est de la première partie de la question

sur les portefeuilles, le député n'est pas sans savoir que nous avons déjà un excellent ministre des Mines, de l'Énergie et des Ressources.

**M. Hnatyshyn:** Pas dans cet ordre.

**M. Trudeau:** Il fait un travail remarquable. Je ne dis pas qu'il refuserait de l'aide, mais je suis sûr qu'il peut assumer le fardeau pendant encore quelques semaines ou quelques mois, selon ce que le cabinet décidera. Pour répondre à la seconde partie de la question, si le député se fait autant de souci pour le processus judiciaire qu'il le dit, il devrait juger sa propre question déplacée.

\* \* \*

## LA SOCIÉTÉ AIR CANADA

L'INCIDENT DE GIMLI—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LES PROCÉDÉS DE SÉCURITÉ

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, il semble que par imposture et dissimulation, le président d'Air Canada, M. Claude Taylor, a, intentionnellement ou non, gravement induit le ministre des Transports en erreur sur des points qui touchent aux procédures de sécurité d'Air Canada. A son tour, intentionnellement ou non, le ministre a induit la Chambre et les Canadiens en erreur en leur donnant à croire qu'Air Canada était au-dessus de tout reproche en matière de sécurité. Nous apprenons aujourd'hui même que l'incident de Gimli n'était pas . . .

● (1430)

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député est-il au courant que nous sommes dans la période des questions?

**M. Domm:** Madame le Président, nous apprenons aujourd'hui même que l'incident de Gimli, où l'avion est tombé en panne de carburant, n'a pas été examiné au cours de l'enquête de sécurité aérienne effectuée par Bob Buck. Le ministre voudrait-il maintenant ordonner une enquête publique sans demander l'autorisation du cabinet? Va-t-il exiger une enquête publique sur la sécurité d'Air Canada, au lieu de se fier aux dires du président de cette société de la Couronne?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Madame le Président, je pense qu'intentionnellement ou non, le député induit l'opinion canadienne en erreur en posant ce genre de question. S'il voulait s'en tenir aux faits, il verrait que nous veillons avec le plus grand soin à assurer la sécurité des transports publics. Entre autres mesures importantes à cette fin, nous avons eu un entretien avec la direction d'Air Canada pour connaître les mesures qu'elle avait prises de sa propre initiative et en même temps pour nous entendre sur un examen public de l'incident de Gimli. C'est exactement ce que le député demande, et c'est ce que nous faisons. Mais il faut procéder de façon appropriée, trouver la personne qu'il faut, définir son mandat et le faire approuver par le cabinet. Si le député ne connaît pas ces étapes préliminaires, il aurait intérêt à retourner à l'école suivre un cours d'apprentissage.